



**Finances - Economie - Emploi - Formation -  
Chambres consulaires**

**OBJET : Aménagement de liaisons douces entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant**

**EXPOSE**

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé les tracés des nouvelles liaisons douces à aménager entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée/collège. Ces tracés assureront également une continuité entre le centre-ville et les voies vertes en direction de Nantes au sud, de Rennes au nord-ouest et de Segré-en-Anjou-Bleu et Château-Gontier au nord-est.

Le 26 février 2021, la qualité de ce projet a été reconnue par le Ministère de la transition écologique. La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval figure parmi les 5 lauréats en région des Pays de la Loire du troisième appel à projets du fonds mobilités actives « aménagements cyclables » aux côtés de Le Mans Métropole, La Roche sur Yon, Saumur et la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre. A ce titre, elle va bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 50% d'un coût prévisionnel estimé à 650 000 € HT intégrant les études, démarches préparatoires et travaux d'aménagement.

Ce projet a également été retenu par le Conseil régional des Pays de la Loire qui lui a attribué une aide à hauteur de 27% du coût prévisionnel au titre du fonds régional exceptionnel pour la relance de l'investissement intercommunal.

L'acquisition par la communauté de communes de la friche industrielle Acier Plus offre la possibilité d'intégrer dans ces tracés l'aménagement d'une nouvelle section de liaison douce sur une partie de l'emprise foncière afin de conforter la continuité sécurisée de l'itinéraire sans emprunter la rue de la gare.

L'ajout de cette section à aménager et les investigations complémentaires conduisent à une préparation de la consultation des entreprises intégrant plusieurs options se traduisant par un marché de travaux qui dépassera le seuil des 500 000 € HT.

Ce seuil étant celui qui fait l'objet d'une délégation accordée au Président par délibération du 24 juin 2020, il est proposé de l'autoriser à signer ce marché.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Chambres consulaires » réunie le 16 juin dernier.

## **DECISION**

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'autoriser M. le Président à signer le marché des travaux d'aménagement de liaisons douces entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant au terme de la mise en concurrence ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité  
1 abstention (M. Jean-Noël BEAUDOIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 24 juin 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210629-607-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2021

Publication le : 29-06-2021 Conseil Communautaire du



Le Président,  
  
Alain HUNAUT